

Soufflenheim, le 7 décembre 2018

**I N V I T A T I O N**

des membres du Conseil Municipal à une séance ordinaire qui se tiendra le

**JEUDI 13 décembre 2018 à 18h30**

dans la salle des séances de la Mairie

**Avant l'ordre du jour, il y aura une présentation des projets de lotissement par l'aménageur « TERRA » représenté par MM. METZGER Georges et MAIRE Philippe.**

**Ordre Du Jour :**

*Le Conseil Municipal sera amené à désigner le secrétaire de séance.*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018.****2. Décision modificative n° 02/2018 – Budget Principal de la Commune :**

Afin de pouvoir engager un certain nombre de travaux et de dépenses non prévus lors de l'établissement du Budget Primitif, il est proposé de procéder à des adaptations de crédits et à l'inscription de nouvelles recettes.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative n° 02/2018 concernant le Budget Principal de la Commune dont le détail figure en annexe n° 1.

**3. Travaux d'investissement 2019 – Approbation des projets susceptibles de bénéficier de la DETR :**

Afin de pouvoir éventuellement bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, la Préfecture demande une délibération du Conseil Municipal qui approuve les projets d'investissements 2019 éligibles pour l'attribution de cette subvention et qui précise que le financement de ces projets sera prévu dans le Budget Primitif 2019. Les projets concernés en 2019 se résument comme suit :

Plan de financement prévisionnel pour le projet de mise en accessibilité de bâtiments communaux pour l'année 2019

Projet de mise en accessibilité	Coût prévisionnel en € H.T.	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement en € H.T.	Part prévisionnelle de financement
Ecole élémentaire Louis Cazeaux - bâtiment 3	49 721,60 €	- Autofinancement	29 832,96 €	60%
		- DETR	19 888,64 €	40%
Dojo et club-house de football	36 979,41 €	- Autofinancement	22 187,65 €	60%
		- DETR	14 791,76 €	40%
Halle municipale	3 084,91 €	- Autofinancement	1 850,95 €	60%
		- DETR	1 233,96 €	40%
Maison Thécla	24 850,00 €	- Autofinancement	14 910,00 €	60%
		- DETR	9 940,00 €	40%
Centre médico-social	3 275,00 €	- Autofinancement	1 965,00 €	60%
		- DETR	1 310,00 €	40%
<b>TOTAL pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux en 2019 :</b>	<b>117 910,92 €</b>	- Autofinancement	<b>70 746,56 €</b>	<b>60%</b>
		- DETR	<b>47 164,36 €</b>	<b>40%</b>

Voir en annexe n° 2 : le projet de délibération.

**4. Déclassement d'un sentier communal et mise en vente de deux parcelles :**

Suite à la demande de MM. SOARES Antonio et METZLER Charles domiciliés respectivement 25 et 29 rue de Rountzenheim, il est proposé au Conseil Municipal de déclasser un ancien sentier communal non cadastré qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Ce sentier d'une largeur d'environ 1,50 mètre reliait en son temps la Rue de Rountzenheim au lieudit « Gotteshauesel ». Les différents propriétaires riverains du sentier en question ont été contactés en vue de recueillir leur éventuel accord d'acquisition, mais seuls MM. SOARES et METZLER ont répondu favorablement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation dudit sentier communal,
  - De donner son accord de principe au classement du sentier communal dans le domaine privé de la Commune, sachant que cela nécessitera une enquête publique,
  - De charger le Maire d'engager la procédure d'enquête publique et de désigner un commissaire enquêteur,
  - De prendre en charge tous les frais relatifs à l'enquête publique.
- Voir en annexe n° 3 : l'accord des riverains et le plan de situation.

#### **5. Locations de terrains communaux sous convention d'occupation précaire - Résiliations et réattributions :**

Par courrier en date du 16 avril 2018, M. MUNSCH Yves sollicite la résiliation de la convention d'occupation précaire concernant le lot n° 14 de 20 ares, cadastré en section 17, parcelle n° 94, au lieudit « Sturzlache ». La date effective de résiliation qui sera prise en compte, conformément aux clauses contractuelles de la convention d'occupation précaire, est le 11 novembre 2018. M. MUNSCH ayant signé une convention d'occupation précaire commune pour les lots n° 14 et 17, souhaite conserver le lot n° 17. De ce fait, une nouvelle convention pour le lot n° 17 devra être établie au profit de M. MUNSCH.

M. DIETENBECK Jérôme, qui occupe déjà le lot n° 15, souhaite disposer également du lot n° 14 laissé vacant par M. MUNSCH, pour entreposer du bois.

M. MARTIN Joseph a lui aussi sollicité la résiliation de sa convention d'occupation précaire au 11 novembre 2018 concernant le lot n° 4 de 2 ares au lieudit « Riederberg », cadastré en section 27, parcelles n° 71 et 72.

Par courrier en date du 13 novembre 2018, M. WIDERA Harald sollicite la location du lot n° 4.

Le Conseil Municipal est appelé à accepter les demandes de résiliation, à approuver les nouvelles conventions qui prendront effet le 11 novembre 2018 et à autoriser le Maire à signer ces trois nouvelles conventions d'occupation précaire.

Voir en annexe n° 4 : le courrier de résiliation de M. MUNSCH en date du 16 avril 2018, la nouvelle convention de M. MUNSCH, la nouvelle convention de M. DIETENBECK, le plan de situation, le courrier de résiliation de M. MARTIN en date 5 novembre 2018, la nouvelle convention de M. WIDERA ainsi que le plan de situation.

#### **6. Location des bureaux du rez-de-chaussée de la Maison Thécla à Mme GIER Marie-Pierre, infirmière :**

Par délibération n° 084/2017 du 22 août 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour la location des bureaux du rez-de-chaussée de la Maison Thécla sise 35, Grand'Rue à Soufflenheim à Mme BANDE Audrey, infirmière, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de 6 ans et de fixer le prix de location à 161,00 Euros par mois. Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, Mme BANDE demande la résiliation du bail avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Mme GIER Marie-Pierre également infirmière, nous a fait connaître, par mail en date du 10 octobre 2018, son intention de louer les bureaux en question à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande et d'autoriser le Maire à signer le nouveau bail. Le Conseil Municipal est également appelé à fixer le prix de la location.

Voir en annexe n° 5 : le courrier de Mme BANDE en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le mail de Mme GIER en date du 10 octobre 2018, le projet de bail ainsi que le projet de délibération.

#### **7. Signature de la convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) avec le Département du Bas-Rhin :**

Par courrier en date du 8 novembre 2018, le Conseil Départemental propose la signature d'une convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Cet accompagnement technique comporte deux volets : le conseil gratuit et les missions facturées.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette convention et à autoriser le Maire à la signer, au nom de la Commune.

Voir en annexe n° 6 : le courrier du 8 novembre 2018 ainsi que le projet de convention.

#### **8. Allongement de la dette et de la garantie financière accordée par la Commune dans le cadre de la réalisation de logements locatifs publics par Domial :**

La Commune avait accordé sa garantie financière à Domial pour la réalisation d'emprunts destinés à financer des logements locatifs publics. Les prêts ont été réalisés auprès de la Caisse des Dépôts qui propose un allongement d'une partie de la dette afin de dégager des marges de manœuvres financières en vue de soutenir l'investissement en neuf et en réhabilitation de Domial.

Toutes les conditions du réaménagement de la dette de Domial sont détaillées dans les documents suivants joints en annexe n° 7 : le courrier de Domial en date du 4 décembre 2018, le projet de délibération, les annexes à la délibération relatives aux lignes de prêts allongées, l'avenant aux lignes de prêts.

**9. Création d'un service objets trouvés :**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un service « objets trouvés ». Il sera géré par le service de la Police Municipale. Un arrêté municipal portant réglementation relative à la gestion de ces objets trouvés sera pris par le Maire. Il précisera notamment le délai et le lieu de conservation ainsi que le devenir des objets en fonction de leur nature.

Voir en annexe n° 8 : le projet d'arrêté municipal.

**10. Demande de rachat d'instruments de musique par Mme BECKER Elisa :**

Mme BECKER Elisa, ancien membre de la musique municipale de Soufflenheim, demande le rachat de sa flûte traversière et de son piccolo au prix respectif de 600 € et 500 €.

Voir en annexe n° 9 : le courrier de Mme BECKER et l'estimation des instruments réalisée par la Société Arpèges de Strasbourg.

**11. Demande de remboursement partiel d'une concession de cimetière par Mme HERNANDEZ Maria-Joséphine :**

Par courrier en date du 6 juillet 2018, Mme HERNANDEZ Maria-Joséphine sollicite le remboursement partiel de la concession qu'elle a pris au cimetière de Soufflenheim au nom de son mari M. HERNANDEZ MUNOZ Antonio. Ce dernier est décédé en juillet 2013 et a été inhumé dans une alvéole du columbarium. La concession a été louée pour une durée de 30 ans au prix de 2000 €. En mai 2018, elle a décidé de transférer l'urne de son mari au cimetière de Colomars (06) où elle réside désormais et voudrait être remboursée partiellement pour la durée restante de location.

Il est à noter que si la décision du Conseil Municipal va dans le sens de la demande de Mme HERNANDEZ, elle s'appliquera de fait aux autres cas de renonciation anticipée des concessions de cimetière, ceci dans un souci d'égalité de traitement.

Voir en annexe n° 10 : la lettre de Mme HERNANDEZ en date du 6 juillet 2018.

**12. Demande de subvention exceptionnelle pour le déplacement à Paris de la Section Théâtrale du CCSA :**

La Section Théâtrale du Cercle Culturel et Sportif Aloysia a été conviée par l'Association Générale d'Alsace et Lorraine à effectuer une représentation en Alsacien à Paris en février 2018.

Dans ce cadre le Président du CCSA et le Responsable de la section Théâtre sollicitent l'attribution d'une subvention exceptionnelle sachant que le coût du voyage est estimé à 14.850,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de cette subvention sachant que la dépense devra être prévue à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles » lors de l'établissement du Budget Primitif 2019.

Voir en annexe n° 11 : le courrier de demande ainsi que l'état détaillé des frais du voyage.

**13. Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association Portugaise :**

L'Association Portugaise de Soufflenheim sollicite une subvention d'équipement de 15% sur les frais de mise en place d'un nouveau chauffage à leur Club-House.

Cette subvention représenterait 15% du montant total de la facture (7.630,20 €) soit un montant de 1.144,53 € (arrondi à 1.145,00 €). Cette subvention pourrait être imputée au compte 20422 ou une réserve de 1.500,00 € a été prévue lors du vote du Budget Principal 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer à cet effet.

Voir en annexe n° 12 : la demande de l'Association en date du 17 octobre 2018 ainsi que la facture.

**14. Demande de subvention de l'ACL Saint Joseph :**

L'association Culture et Loisirs Saint Joseph sollicite, par lettre du 20 novembre 2018, une subvention exceptionnelle de la Commune pour lui permettre d'acheter du fioul pour le manoir de Fouchy et de payer les impôts locaux. Tous les détails figurent dans le courrier susvisé joint en annexe n° 13.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre une décision par rapport à cette demande et en cas d'accord à fixer le montant de la subvention. Le montant éventuellement attribué devra être prévu lors de l'établissement du Budget Primitif 2019 car la réserve de l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles » est épuisée.

**15. Contrats d'assurance des risques statutaires - Revalorisation tarifaire :**

Notre Commune adhère au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce contrat a pour objet de nous assurer contre les risques financiers qui résultent des absences du personnel communal en cas d'arrêt de travail. Ce contrat est en déséquilibre pour l'assureur porteur du risque (Axa) car la sinistralité des agents des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée. Afin de préserver l'équilibre de ce contrat d'assurance auquel adhèrent 348 collectivités et établissements publics, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la revalorisation tarifaire de 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Voir en annexe n° 14 : le courrier du CDG67 en date du 22 novembre 2018 et le modèle de délibération.

**16. Création de trois postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité et d'un poste d'adjoint technique pour le service technique :**

Suite à plusieurs départs au sein du service technique (démission, disponibilité et fin de contrats aidés), il est proposé au Conseil Municipal le recrutement de trois adjoints techniques non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Les agents sélectionnés pourront éventuellement être recrutés sur un poste définitif s'ils donnent satisfaction.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet pour pérenniser l'embauche d'un agent recruté en avril dernier sous contrat.

Le Conseil Municipal est donc appelé à créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Trois postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée de 1 an. Ces emplois seront rémunérés sur la base des indices brut 347, majoré 325, afférents au 1<sup>er</sup> échelon du grade en question,

- Un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet.

La Commission du Personnel réunie le 27 novembre 2018 a donné un avis favorable à la création de ces postes. Le compte-rendu est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

**17. Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif CUI/CAE « Parcours emploi compétences » :**

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif CUI/CAE « Parcours emploi compétences ».

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à raison de 26 heures hebdomadaires. Ce contrat sera d'une durée initiale d'un an et pourra éventuellement être renouvelé. L'Etat prendra en charge 40 à 60% du SMIC au maximum.

La Commission du Personnel réunie le 27 novembre 2018 a donné un avis favorable à la création de ce poste. Le compte-rendu est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

Voir en annexe n° 15 : le projet de délibération.

**18. Création de postes pour le service entretien des bâtiments et pour la bibliothèque de l'école Cazeaux :**

Le Conseil Municipal est appelé à créer les postes suivants :

- Trois postes d'adjoints technique à raison de 20/35ème (Mmes BARTHOLOME Gabriele, ANDRES Anita et PETER Marianne),

- Un poste d'adjoint technique à raison de 30/35ème (Mme WILHELM Colette),

- Un poste d'adjoint administratif à raison de 20/35ème (Mme HNATIUK Roselyne).

- Un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à raison de 20/35ème (Mme WILHELM Charlotte),

Toutes les explications sont contenues dans le compte-rendu de la Commission du Personnel qui s'est réunie le 27 novembre 2018 et a donné un avis favorable à la création de ces postes. Le compte-rendu est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

**19. Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe :**

Par courrier en date du 13 juillet 2018, Mme KOCH Anita, actuellement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, sollicite son intégration directe dans le cadre d'emploi des ATSEM. Mme KOCH exerce des fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle Charles Perrault depuis septembre 2015 sans avoir le grade correspondant. Suite à l'obtention du CAP Petite Enfance en juin 2018 elle peut être intégrée dans un grade équivalent au sein du cadre d'emploi des ATSEM.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> à temps complet à compter du 15 décembre 2018, sachant que la Commission Administrative Paritaire réunie le 20 septembre 2018 a donné un avis favorable à ce changement de cadre d'emploi.

La Commission du Personnel réunie le 27 novembre 2018 a également donné un avis favorable à la création de ce poste. Le compte-rendu est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

Voir en annexe n° 16 : la lettre de Mme KOCH en date du 13 juillet 2018 et l'avis de la CAP en date du 20 septembre 2018.

**20. Mise à jour du tableau des emplois communaux - Suppression de postes :**

Suite aux départs de certains agents et aux récents avancements de grade, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois communaux en supprimant un certain nombre de postes actuellement inoccupés. Les postes à supprimer sont détaillés dans l'annexe n° 17.

Dans sa séance du 28 juin 2018, le Comité Technique a donné un avis favorable à la suppression de ces postes sauf pour les anciens postes de M. SCHILLER, de M. ALBRECHT et de Mme ZORLU, le collège des représentants du personnel a donné un avis défavorable à l'unanimité pour la suppression de ces trois postes. De ce fait, le Comité Technique a réexaminé la suppression de ces trois postes lors de sa séance du 11 juillet 2018 qui s'est à nouveau soldé par un avis défavorable du collège des représentants du personnel.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sachant qu'il n'est pas lié par l'avis du Comité Technique.

Voir en annexe n° 17 : l'avis du Comité Technique du 28 juin 2018 et du 11 juillet 2018.

**21. Modification des dispositions concernant les astreintes pour viabilité hivernale :**

Par délibération n° 054/2015 du 28 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre en un régime d'astreinte pour les services techniques. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier ces astreintes selon les modalités détaillées dans le rapport de présentation joint en annexe n° 18.

Le Comité Technique réuni le 28 juin 2018 a donné un avis défavorable à ces nouvelles dispositions. Le collège des représentants du personnel a maintenu son avis défavorable unanime lors de la seconde réunion du Comité Technique le 11 juillet 2018. Lorsque l'avis reste défavorable à l'issue de cette seconde réunion, et même s'il est unanime, la phase de consultation est achevée. Le projet peut dès lors être soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui n'est pas lié par l'avis du Comité Technique.

Les avis du Comité Technique sont joints en annexe n° 18.

**22. Communication de l'arrêté préfectoral relatif aux travaux de restauration des cours d'eau de la Sauer et de l'Eberbach :**

En application des dispositions liées à l'Autorisation Unique, il est nécessaire de porter à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général dans le cadre des travaux de restauration des cours d'eau de la Sauer et de l'Eberbach effectués par le Syndicat Intercommunal Sauer-Eberbach.

Voir en annexe n° 19 : l'arrêté préfectoral précité en date du 19 juillet 2018.

**23. Vœu des élus de la Commune de Soufflenheim refusant la présence des animaux sauvages dans les cirques :**

La Fondation 30 millions d'amis propose l'adoption d'un vœu refusant la présence des animaux sauvages dans les cirques. Voir en annexe n° 20 : le courrier de la fondation en date du 23 novembre 2018 ainsi que le texte du vœu.

**24. Communication du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan :**

Le rapport d'activités 2017 établi par la Communauté de Communes du Pays Rhénan est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

**25. Communication du rapport annuel 2017 de la RIEOM :**

Le rapport annuel 2017 de la Régie Intercommunale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) du Pays Rhénan est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

**26. Communication du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets - SMITOM du secteur de Haguenau-Saverne :**

Le rapport annuel 2017 établi par le SMITOM de Haguenau-Saverne est joint en annexe.

**27. Divers :**

Le Conseil Municipal est informé que :

↳ Depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
12/06/2018	WILLY LEISSNER - Strasbourg	Réaménagement de la salle des séances de la Mairie - Remplacement de luminaires	10 287,98
31/07/2018	PEINTURE SCHAAF - Soufflenheim	Remise en peinture du Presbytère	22 364,40

↳ La décision modificative de cession n° 2018/01 relative à la vente d'un terrain à M. et Mme STEIN Cyrille (cf. délibération n° 085/2017 du 22 août 2017) a été passée en comptabilité le 10 septembre 2018.

*Signé :*  
Le Maire,  
Camille SCHEYDECKER